CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E55457** **VALABLE JUSQU'AU** **17/10/2027**

ÉDITÉ LE 06/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL B 412048399

Siret : 412 048 399 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 88 4995 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/214152

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/214152

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : SARL TOTTOLI FILS

490 RUE LE BEU
88290 SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

Téléphone : 03 29 24 10 63 **Fax :**

Portable : 06 73 99 73 54

Responsabilité légale :
TOTTOLI YANNICK GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet :

E-mail : sarl-tottoli@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 209 069 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	2	14/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 06/11/2026 09:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.